

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIER DES
BIBLIOTHEQUES DE 2eme CLASSE**

En application de l'article 7 du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques, des recrutements externes sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2eme classe relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2010, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté du 2 avril 2010, le nombre total de postes à pourvoir est de 18.

Au titre de l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1 :

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Ils doivent être adressés à :

Université Paul Cézanne Aix Marseille III
DRH Service des concours
Géraldine Mourgand
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix en Provence cedex 01

Le Président de l'Université Paul Cézanne arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessous, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **25 mai 2010**.
Les candidats retenus seront convoqués pour le **12 juillet 2010** par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement.

Fait à Aix en Provence, le 4 mai 2010.

Le Président

Marco HENNA

